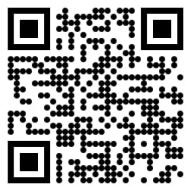




Comité de Soutien pour Une Nouvelle Énergie Pour Guécélard

Pour Être au Courant Restons Branchés



Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901
JOAFE N° : W723016464
SIRET N° : 883 356 388 00016
Dépôt légal "BnF" N° : 00033432

Bulletin N° 10 - Mars 2024

L'Édito...

Spécial AG

Comité de Soutien aux Élus-es Municipaux
de la liste
Une Nouvelle Équipe Pour Guécélard



Contact : cs.unepg@gmail.com Site : <https://unenouvelleenergiepourquecelard.fr/>
Facebook : [une nouvelle énergie pour guécélard](#)

La politique de "la ville" doit être une **politique partenariale** nécessitant l'implication de nombreux acteurs comme... **l'État, les collectivités locales et territoriales, les associations, les entreprises et les habitants**, cette démarche étant parfois négligée voire oubliée. Chaque acteur a son utilité. Notre "Comité de Soutien pour Une Nouvelle Énergie Pour Guécélard" "**CS-UNÉPG**", créé au lendemain des élections municipales de mars 2020, s'inscrit durablement dans le paysage communal en servant les fondements de la relation entre politique de la ville et le mouvement associatif, tout en s'intéressant aux ressources des associations ainsi qu'à leur champ d'intervention. Aussi, afin de continuer à marquer de notre empreinte l'action de notre municipalité (majorité et minorité), nous vous convions, lors de notre troisième Assemblée Générale, à échanger sur les sujets qui vous tiennent à cœur.

Whatt-News ...



La Troisième Assemblée Générale de l'Association "CS-UNÉPG"



Vendredi 15 Mars 2024

20h30 - Petite salle des fêtes de Guécélard

Quelle est la santé
de notre commune ?

Ordre du Jour :

- Présentation de l'association,
- Bilan des activités,
- Budget, approbation des comptes,
- Renouvellement des membres du bureau,
- Développement de sujets d'actualité,
- Questions diverses.



Pour rappel, les travaux sont terminés depuis février 2021...



3 années après sa livraison, l'urgence est-elle encore d'actualité ?



Dans notre bulletin N°7 de juin 2022, nous développons un article relatif à la création d'une maison de santé dans notre commune, pour un coût total de 361 450 €

La maison de santé regroupe des professionnels de santé qui exercent en "libéral". La maison médicale est composée de médecins et professionnels de santé assurant l'accueil de patients en dehors des horaires conventionnels.

État des lieux au moment de la parution de notre flyer : Initialement prévue pour accueillir deux médecins ainsi que des auxiliaires de santé, une partie de notre maison de santé reste encore à ce jour inoccupée. Il est important de préciser qu'aujourd'hui, ce bâtiment a permis de maintenir trois personnels de santé infirmiers qui exercent dans les lieux.

La pénurie de médecins n'est pas un problème local mais bien une réalité nationale. Pour preuve le plan gouvernemental de lutte contre les déserts médicaux ! Source : <https://sante.gouv.fr/systeme-de-sante/masante2022/lutter-contre-les-deserts-medicaux/>

Le projet de "CONTRAT LOCAL de SANTÉ" porté par la Communauté de Communes Val de Sarthe vise à développer un centre communautaire de santé afin de favoriser l'accueil de nouveaux professionnels. Il offrira soutien et accompagnement (appui à l'installation, aides immobilières...) en s'appuyant sur le plateau technique du Mans.

Ce bâtiment, rénové en 2021, répond-t-il toujours aux différents critères pouvant conduire à l'installation de médecins généralistes sur notre commune ?

D'autres pistes peuvent être explorées telles que :

- Mettre en place un système de "permanences médicales" assurées par des médecins installés sur les sites Intercommunaux ;
- Ouvrir les portes à d'autres 'Professionnels Auxiliaires de Santé' comme : Masseurs-kinésithérapeutes, Orthoprothésiste, Pédicure-Podologue, Ergothérapeutes, Psychomotriciens, Orthophonistes, Manipulateurs, Audioprothésiste, etc.
- Réfléchir à l'extension et/ou à d'autres usages de ce lieu...

Collecte des Déchets... Appel d'Offres pour la Prochaine Campagne...



Dans le bulletin N°8 de nov. 2022, nous évoquons le renouvellement du marché de la collecte et du traitement des Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) et des Déchets Recyclables Multi-matériaux (DRM)

Extraits de la "note de synthèse" – Réunion du Conseil Communautaire du 21 septembre 2023

Lors de cette réunion, le Vice-Président chargé des déchets ménagers a précisé que l'appel d'offres sera lancé prochainement. Il a rappelé que les quatre scénarios retenus pour les modes de collecte des ordures ménagères (OM) et du tri sélectif (DRM) sont :

Scénario N°1 : (Situation actuelle)

Collecte OMR en **SACS 1 fois / semaine**

Scénario N°2 :

Collecte OMR en **SACS 1 fois / quinzaine**

Scénario N°3 :

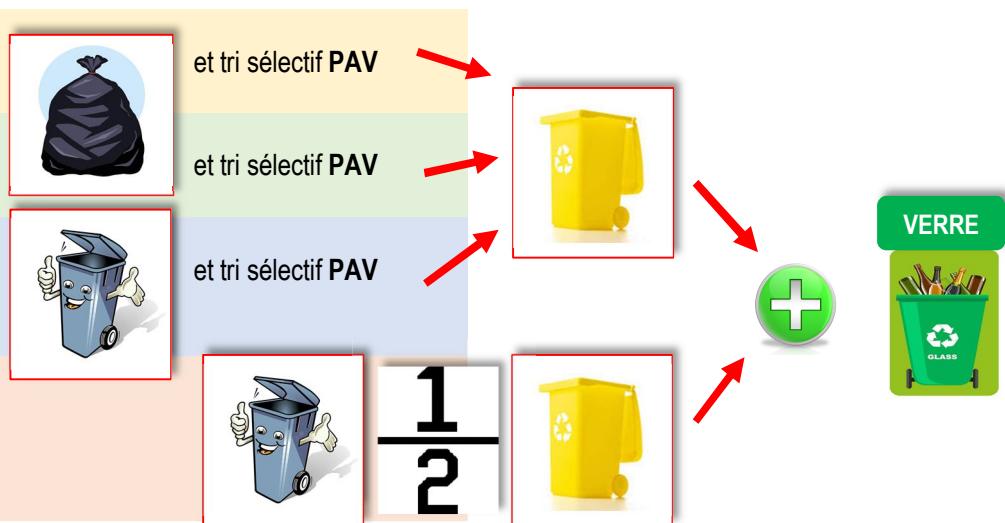
Collecte OMR en **BACS 1 fois / quinzaine**

Scénario N°4 :

Collecte OMR / tri sélectif en **BACS**

1 fois / quinzaine en alternance

Le verre en PAV spécifique



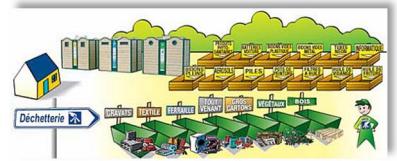
En complément des scénarios (3 et 4), le service a lancé une étude "conteneurs" :

Celle-ci consiste en une analyse de terrain donnant les dotations en bacs pour chaque rue/point de collecte spécifique (par exemple, dans le cas d'une impasse, d'un hameau ou d'un logement collectif).

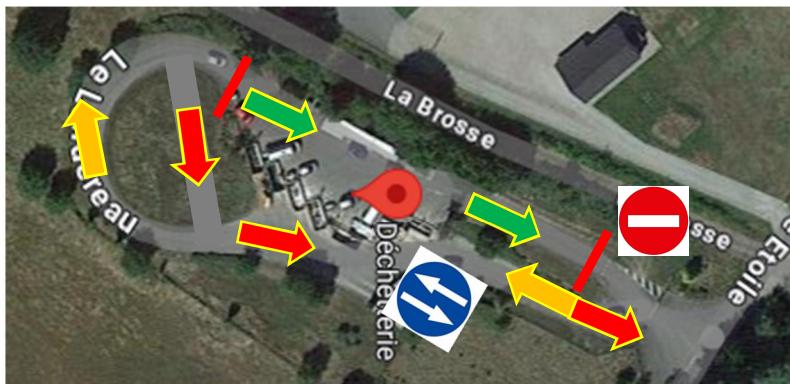


Nouvelles Conditions d'Accès à la Déchetterie de Guécélard...

Entre le mercredi 6 et le lundi 11 décembre 2023, la Communauté de Communes Val de Sarthe a réalisé un ensemble de travaux d'aménagements sur le site de Guécélard.



Les modifications apportées sont destinées à mettre en place un contrôle des accès avec barrières et badge. Pour le moment, la limitation annuelle du nombre de passages sur les sites n'est pas définie.



Sur le plan ci-contre, nous vous proposons une vue d'ensemble imagée des modifications réalisées ainsi que des procédures visées :

- ▶ Accès sous réserve : badge + nombre de passages suffisant. Zone tampon d'attente in-situ.
- ▶ Accès autorisé aux bennes : badge et passage validé (borne). Entrée et sortie / barrières.
- ▶ Accès refusé : badge non valide / nombre de passages dépassé. Sortie du site.

Foyers à Alimentation Positive... Relevez le défi... !



Le Défit Famille à Alimentation Positive (DFAAP) est un dispositif proposé en 2024 par le Pays Vallée de la Sarthe en collaboration avec la Communauté de Communes du Val de Sarthe et le Groupe des Agriculteurs Bio 72 (GAB 72)

Ce dispositif s'inscrit dans le projet de territoire voté à l'unanimité par les 16 communes constitutives de la communauté de communes et ce, en contribuant à l'axe 1 « vers un territoire plus sobre et qui favorise l'autonomie : faire évoluer nos modes de vie, se déplacer, s'alimenter, habiter, produire et consommer... »

Depuis 2012, date du premier DFAAP organisé sur le territoire Français, le GAB 72 accompagne les familles souhaitant être consomm'acteur en augmentant leur part de produits bio, locaux et de saison, dans leur alimentation, tout en respectant le budget alloué à ce poste de dépense. Santé, Alimentation, Environnement... autant de sujets évoqués à travers le dispositif élaboré par le GAB et visant à donner quelques clés de « Consomm'acteur » aux familles participantes.

Cela passe bien évidemment par une première étape de diagnostic afin de mesurer le chemin parcouru à l'issu des quelques mois d'accompagnement via des ateliers de cuisine, la rencontre d'une diététicienne nutritionniste ou encore de producteurs bio, locaux et réseaux de distribution de leurs produits.

C'est également une aventure humaine, l'occasion de rencontrer des citoyens habitant le Val de Sarthe en parcourant un bout de chemin ensemble et, pourquoi pas, inventer l'après DFAAP ?

A Quand un Arrêt de Bus Près de la Place du Gué, Vraiment Accessible aux "PMR" ?



Que dit la loi d'août 2015 ? : Les communes ont l'obligation de rendre accessible à tous, les établissements recevant du public, les transports publics, les bâtiments d'habitation et la voirie. Ce droit à la mobilité n'est pas encore devenu effectif pour tous, en particulier pour les Personnes à Mobilité Réduite (PMR). Trop souvent nous associons le terme "PMR" à des personnes avec handicap alors que cette dénomination regroupe aussi les personnes âgées, les personnes de petite taille, les femmes enceintes ainsi que les personnes avec enfants et/ou avec des charges.



Pour se mettre en conformité, notre municipalité a lancé un plan de mise aux normes pour les 2 arrêts de bus. L'opération a été réalisée en septembre 2022 et il en a couté près de 25000 € à la collectivité pour chacun des 2 arrêts.

Dès la fin des travaux, des utilisateurs réguliers nous ont signalé qu'il fallait dorénavant descendre sur la chaussée avant d'atteindre un quai plus haut que précédemment. Pas sûr que cela facilite beaucoup l'accessibilité attendue.

Une visite des lieux a permis de constater que les bus ne peuvent pas s'approcher à moins de 60 cm du quai, donc très loin des 5 centimètres attendus dans les recommandations !



De plus, les bus ne pouvant pas se garer facilement, ils débordent sur la chaussée...

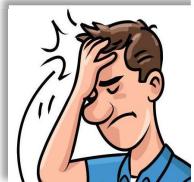
...Obligeant les camions à se déporter en dégradant ainsi au passage, l'ilot central de la voie principale RD 323.



Vous êtes nombreux à questionner nos élus-es, à nous remonter vos problématiques, et à nous proposer des solutions ! Nous vous invitons à consulter le site Internet du "CS-UNEPG" et devenir ainsi "acteurs de terrain" sur des thèmes et/ou des sujets qui vous intéressent. Vos propositions seront publiées dans notre rubrique "Une Énergie Citoyenne", après validation de leurs contenus par le groupe de travail en charge de cette rubrique. <https://unenouvelleenergiepourguecelard.fr>

L'objectif est de capitaliser des idées et tenter d'obtenir les évolutions et/ou les améliorations souhaitées par les habitants

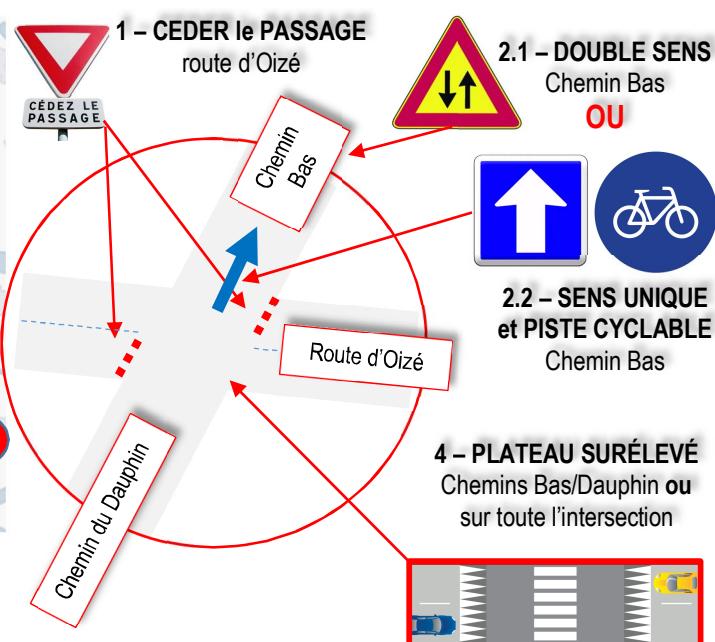
Thème N°1 : La Circulation Routière et la Sécurité aux Abords de l'École René Cassin...



Des parents d'élèves nous ont fait part des problèmes récurrents de circulation sur les voies d'accès à l'école René Cassin, au moment de quitter les lieux après avoir déposé en voiture leurs progénitures, particulièrement le matin ! En cause, la seule voie de sortie pour quitter la zone... route d'Oizé via le feu tricolore de "l'église" !



Certaines de vos propositions de réaménagement de cette zone de circulation routière, cyclable et piétonne reprennent tout ou partie de notre "projet de campagne municipale 2020". Ci-dessous des pistes de travail :



Quelques "Brèves de Conseils"... ... Rapportées par nos Élus-es...



1 - Vente d'un bien communal : La maison située 67 Rue Nationale, anciennement logement de fonction pour les enseignants de l'école René CASSIN, est en vente depuis novembre 2022. La mise à prix avait été fixée à 153000 €. Après plus d'un an, peu de visites et aucune offre, le prix de vente a été réduit à 145000 € lors du Conseil Municipal du 14 novembre 2023.

2 - Tarification sociale / restaurant scolaire (dispositif à 1€) pour 2024 : La mise en place pour 3 ans du repas à 1€ a conduit à la création de trois tarifs basés sur les quotients familiaux. Les 2 tarifs supérieurs ont subi une augmentation allant de 9 à 13% pour une inflation retenue de 4,9%. Les élus-es de la minorité municipale ont jugé cette augmentation trop élevée et pénalisante pour les classes moyennes. Vous pourrez retrouver le détail de nos arguments et de nos propositions dans le PV du conseil municipal du 14 novembre 2023 (§ 3.4). Pour rappel, en 2023, l'évolution des tarifs de restauration retenue était de 3% avec une inflation entre 6 et 7% et notre proposition d'alors à 4,8% (calculée pour un ratio de prise en charge Municipalité/Parents à 50%) faisait bondir la majorité.

3 - Adoption du Plan Local d'Urbanisme : Le PLU a été adopté (Conseil Municipal du 12/12/2023 13 voix pour, 6 voix contre et 0 abstention). Divers problèmes concernant les STECAL pour regroupement familial, la prévention des incendies, les circuits de transport de gaz, les risques d'inondations ainsi que le projet de réserve ornithologique avec ses constructions sur le site de Buffe ont été soulevés au cours des débats. Vous pourrez retrouver le détail de nos arguments et nos propositions (PV du Conseil Municipal du 12/12/2023).

4 - Un nouveau bâtiment pour accueillir diverses activités communales : Notre commune a sollicité le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) de la Sarthe pour un accompagnement portant sur la pré-étude d'un nouveau bâtiment sur le terrain situé entre les services techniques et la salle des fêtes. La commune apportera une contribution financière forfaitaire de 3000€. Les détails de la convention et les échanges sont disponibles dans le PV du conseil municipal du 19 septembre 2023 (§ 3.3).

Retrouvez toutes les informations utiles sur notre site : <https://unenouvelleenergiepourguecelard.fr>

